

Niveau :	MASTER				
Domaine :	Sciences humaines et sociales				
Mention :	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) PRATIQUES ET INGÉNIERIE DE LA FORMATION (PIF)				
Parcours :	Enseignement et Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP)				
		Cours magistraux	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Total
Volume horaire :	M1	27h	143h	24h	194h
	M2	11h	87h	4h	102h
	TOTAL	38h	230 h	28 h	296 h
<input checked="" type="checkbox"/> Français					

CONTACTS

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
INSPE Denis TAVANT 03.80.67.09.49 denis.tavant01@u-bourgogne.fr	INSPE Service formation Secrétariat MEEF PIF ☎ 03.80.39.35.93 secretariat.pif-ebep@inspe.u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) de Bourgogne	

1. Présentation générale et Objectifs de formation

Le parcours Enseignement et Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP) de la mention Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF) vise à assurer une formation académique consistante en lien avec la recherche et une formation professionnalisante à des acteurs de la communauté éducative exerçant auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Pour rappel, cette catégorie est composite et regroupe tous les élèves (1^{er} et 2nd degrés) et étudiants de l'enseignement supérieur qui, pour apprendre et progresser, ont besoin d'un accompagnement particulier, à savoir d'aménagements pédagogiques et didactiques dont l'intensité, la durée et les modalités dépendent de chaque problématique individuelle. Cette formation universitaire correspond à une forte demande de la part des professionnels de terrain pour actualiser leurs connaissances, enrichir leurs compétences, s'engager dans un travail réflexif d'analyse des postures et des pratiques professionnelles tout en étant confrontés aux apports des travaux scientifiques.

La première année du master incorpore entièrement les connaissances et les compétences du référentiel de la formation spécialisée CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'École Inclusive) et les enrichit d'un module de formation d'initiation à la recherche.

La deuxième année du master contribue à la maîtrise affirmée et réfléchie d'une culture professionnelle et d'une culture scientifique dont les bases ont été construites lors de la première année et qui seront mobilisées dans l'écriture d'un mémoire de recherche constituant le point d'orgue de cette année de formation.

Les principales connaissances et compétences que cette formation de master cherche à développer sont :

- la construction d'une solide culture professionnelle à travers une actualisation des connaissances des environnements et des textes réglementaires ;
- la construction d'une éthique professionnelle à la hauteur des enjeux sociétaux portés par la notion d'inclusion ;
- la capacité à comprendre les évolutions historiques des termes requis (exclusion, inadaptation, insertion, intégration, inclusion, compensation, accessibilité) et à les situer dans une approche internationale comparative ;
- la connaissance de toutes les composantes constituant la catégorie des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ;
- la capacité à mettre en œuvre des stratégies d'enseignement adaptées et différenciées ;
- la capacité à réfléchir sur ses postures et ses pratiques d'enseignement afin de les enrichir ;
- la capacité à jouer le rôle de personne-ressource au sein de son établissement ou dispositif ;
- la capacité à s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire et à jouer un rôle moteur de personne-ressource dans la mise en lien des divers projets élaborés par les acteurs ;
- la capacité à problématiser une question professionnelle, à mettre en œuvre un protocole expérimental, à évaluer les effets et les limites des résultats obtenus ;
- la capacité à enrichir ses connaissances et ses compétences professionnelles en convoquant les travaux de recherche portant sur des questions relatives aux notions de différences, de handicap, d'accessibilité, d'inclusion, de besoins éducatifs particuliers ou de didactique adaptée.

2. Débouchés du diplôme

Pour les personnels titulaires de l'éducation nationale, l'obtention de ce diplôme leur permettra :

- d'intervenir dans les formations initiales et spécialisées proposées au sein de l'INSPE ;
- de participer activement à des formations de formateurs mises en œuvre par l'INSPE ou par d'autres organismes partenaires (CANOPE, MGEN...) ;
- d'intervenir dans des stages de formation continue proposés par le Rectorat de l'Académie de Dijon (EAFC) ;
- d'intervenir dans des stages de formation continue proposés par les associations gestionnaires d'établissements ou dispositifs spécialisés (PEP, ACODEGE, CREAL...) ;
- de prendre en charge des formations dans les établissements ou dispositifs spécialisés dans lesquels ils exercent ;
- de postuler à la fonction de conseiller pédagogique spécialisé dans une circonscription ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés) ;
- d'être associés à des projets de recherche dans les équipes des laboratoires partenaires autour de problématiques liées à la question des besoins éducatifs particuliers (IREDU, LEAD, Psy-DREPI...).

3. ACCÈS AU MASTER

Le master MEEF EBEP s'adresse exclusivement à un public de formation continue et continuée justifiant, de préférence, d'une expérience professionnelle auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers

➤ **Accès en 1^{ère} année :**

- **De plein droit** pour les stagiaires de la formation CAPPEI à l'INSPE de Bourgogne titulaires d'une licence ou d'un bac+3 reconnu
- **Par validation des acquis** pour les stagiaires de la formation CAPPEI non titulaires d'un niveau bac+3 reconnu

➤ **Accès en 2^{ème} année :**

- **De plein droit** pour tout titulaire du M1 MEEF EBEP
- **Sur dossier**
 - pour les **enseignants** titulaires d'un diplôme d'enseignant spécialisé (CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS), justifiant d'une expérience significative auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers et titulaires d'une maîtrise ou Master 1 en Psychologie, Sociologie ou Sciences de l'Éducation privilégiés) et titulaires d'un bac+4 en Psychologie, Sociologie ou Sciences de l'Éducation et non titulaire d'un diplôme d'enseignant spécialisé (CAPPEI, CAPA-SH, CAPSAIS)
 - pour les **professionnels non enseignants** exerçant dans les champs éducatif, sanitaire, médico-éducatif ou médico-social, titulaires d'un bac+4 en Psychologie, Sociologie ou Sciences de l'Éducation
- **Par validation des acquis** pour tout autre public titulaire d'un bac+4 reconnu (Master 1 Psychologie, Sociologie ou Sciences de l'Éducation privilégiés)

Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat pédagogique de l'INSPE de Bourgogne : scolarite.pif-ebep@inspe.u-bourgogne.fr.

4. ORGANISATION ET DESCRIPTIF DES ETUDES

Ce master MEEF est organisé selon une architecture d'approche par compétences. Sur chacune des deux années du master, il propose trois blocs de compétences regroupant des macro-compétences liées au métier de l'enseignant spécialisé :

1. Bloc A « L'enseignant est une personne ressource qui agit dans un contexte spécifique au sein de l'école inclusive »
2. Bloc B « L'enseignant est un ingénieur pédagogique et didactique des pratiques adaptées »
3. Bloc C « L'enseignant est acteur de son développement professionnel »

Dans chacune des deux années de ce master, la formation est déclinée en huit compétences qui s'appuient sur le « référentiel des compétences spécifiques d'un enseignant spécialisé » (Bulletin officiel n°10 du 11 mars 2021, annexe I) :

- Agir dans un contexte d'éducation inclusive
- Coopérer
- Identifier et analyser les besoins des élèves pour concevoir des apprentissages adaptés
- Adapter les situations d'apprentissage et d'enseignement
- Mobiliser des savoirs de recherche pour analyser le contexte d'enseignement
- Intégrer une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité
- Analyser les pratiques professionnelles
- Analyser sa pratique professionnelle

La première année de ce master EBEP a un volume horaire de 190h qui se répartit ainsi :

- **181 heures** correspondant aux heures prises en charge par l'INSPE de Bourgogne à destination du public de stagiaires CAPPEI :
 - 122 h de Tronc Commun,
 - 45 h de modules d'approfondissement
 - 12 h de module de professionnalisation dans l'emploi ;
 - les autres heures relevant du CAPPEI, (volume horaire total par stagiaire : 300h) sont portées par l'académie de Dijon et les Directions des Services départementaux de l'éducation nationale (Dsden).
- 13 h dédiées à la recherche et à l'accompagnement

Les stagiaires de la formation CAPPEI, inscrits à ce master, sont en alternance. Ils enseignent dans des classes ou dispositifs du 1^{er} ou du 2nd degré de l'académie de Dijon relevant de l'ASH et bénéficient d'une formation présentielle proposée sur le site de l'INSPE de Dijon et d'une formation distancielle proposée par visioconférences sur les quatre sites départementaux du département MEEF.

Les enseignements spécifiques au master (formation à la recherche) sont dispensés exclusivement sur des créneaux du mercredi pour tenir compte de la spécificité du public cible.

La deuxième année de ce master EBEP a un volume horaire de 102 heures réparti sur l'ensemble des 8 compétences.

L'organisation pédagogique de ce M2 tient compte de la spécificité du public cible constitué par des enseignants déjà titulaires exerçant auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

Ainsi, les enseignements sont organisés sur l'ensemble de l'année comme suit :

- certains mercredis et samedis en journées complètes ;
- les 2 premiers jours des congés de la Toussaint et d'hiver.

Un mémoire scientifique à caractère professionnel devra être produit à la fin de la deuxième année de master. La construction de ce mémoire débute en M1 avec la production d'un pré-mémoire qui permettra de poser le cadre théorique et la problématique et de commencer à envisager les éléments constitutifs d'un protocole de recherche. Centré sur une problématique professionnelle, le mémoire sera finalisé en M2 avec la mise en œuvre d'un protocole sur le terrain, complétée par l'analyse et l'interprétation des résultats.

Tableau de répartition des enseignements :

Master 1

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	UE	Semestre 1				Semestre 2				Total M1				MCC	ECTS M1	Compétences						
			Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	CM	TD				TP	Total				
BLOC A L'enseignant est une personne ressource qui agit dans un contexte spécifique au sein de l'école inclusive	AGIR DANS UN CONTEXTE D'EDUCATION INCLUSIVE	UE1	Ec 1 : S'approprier et diffuser les enjeux éthiques et sociétaux de l'école inclusive et les textes relatifs aux élèves à besoins éducatifs particuliers	3	9			12	Ec 1 : Sensibiliser, informer, accompagner la communauté éducative en tenant compte des principes de l'école inclusive	3				3	Total UE1 Ec1	6	9	0	15	CCI	8	AGIR DANS UN CONTEXTE D'EDUCATION INCLUSIVE	
	COOPERER		Ec 2 : Connaître la pluralité des partenaires et leurs pratiques		6			6	Ec 2 : Inscrire son action dans un partenariat au service des élèves à besoins éducatifs particuliers		12			12	Total UE1 Ec2	0	18	0	18	CCI	8	COOPERER	
BLOC B L'enseignant est un ingénieur pédagogique et didactique des pratiques adaptées	IDENTIFIER ET ANALYSER LES BESOINS DES ELEVES pour CONCEVOIR des APPRENTISSAGES ADAPTES	UE2	Ec1 : Identifier, analyser les besoins éducatifs particuliers des élèves	18	18	3		39	Ec 1 : Analyser pour adapter les situations d'apprentissages et répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves	3	21			24	Total UE2 Ec1	21	39	3	63	CCI	6	IDENTIFIER ET ANALYSER LES BESOINS DES ELEVES pour CONCEVOIR des APPRENTISSAGES ADAPTES	
	ADAPTER LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE et D'ENSEIGNEMENT		Ec2a : Concevoir des pratiques adaptées aux besoins pour les enseignements en français		6			12	Ec2a : Concevoir des pratiques adaptées aux besoins pour les enseignements en français		3	3		12	Total UE2 Ec2a	0	9	3		24	CCI	6	ADAPTER LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE et D'ENSEIGNEMENT
			Ec2b : Concevoir des pratiques adaptées aux besoins pour les enseignements en mathématiques		6				Ec2b : Concevoir des pratiques adaptées aux besoins pour les enseignements en mathématiques		3	3			Total UE2 Ec2b	0	9	3			CCI		
			Ec 3 : Adapter les situations d'apprentissages et les potentialités du numérique aux besoins des élèves Au choix* : - Troubles des fonctions cognitives - Troubles psychiques - Grande difficulté scolaire		9				Ec 3 : Adapter les situations d'apprentissage en s'inscrivant dans une logique d'accessibilité pédagogique et didactique Au choix* : - Troubles des fonctions cognitives - Troubles spécifiques du langage et des apprentissages - Grande difficulté scolaire			12			15	Total UE2 Ec3	0	24	6	30	CCI	10	
	Outils numériques				6	Développer l'esprit critique		3															
BLOC C L'enseignant est acteur de son développement professionnel	MOBILISER DES SAVOIRS DE RECHERCHE POUR ANALYSER LE CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT	UE3	Ec 1 : Mettre en place une méthodologie de recherche**		5			5	Ec 1 : Suivi individuel du pré-mémoire**			2	2	Total UE3 ec1	0	5	2	7	CCI	10	MOBILISER DES SAVOIRS DE RECHERCHE POUR ANALYSER LE CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT		
	INTEGRER UNE DIMENSION EVALUATIVE à l'ENSEMBLE DE SON ACTION EN AYANT LE SOUCI D'EN MESURER L'EFFICACITE						Ec 2 : Proposer des pistes de mise en oeuvre d'évaluation de ses pratiques ou dispositifs pédagogiques**		4		4			Total UE3 ec2	0	4	0	4	CCI	6	INTEGRE UNE DIMENSION EVALUATIVE à l'ENSEMBLE DE SON ACTION EN AYANT LE SOUCI D'EN MESURER L'EFFICACITE		
	ANALYSER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES		Ec 3 : S'appuyer sur ses connaissances et les concepts théoriques pour analyser l'activité			3	3	Ec 3 : S'appuyer sur ses connaissances et les concepts théoriques pour analyser l'activité et l'adapter		6		6			Total UE3 Ec3	0	6	3	9	CCI	4	ANALYSER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	
	ANALYSER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE		Ec 4 : S'auto-évaluer pour améliorer sa pratique		18		18	Ec 4 : S'auto-évaluer pour améliorer sa pratique et s'autoréguler suivi individuel de stage (2h pour CAPPEI + 2h pour M1**)		2		6			Total UE3 Ec4	0	20	4	24	CCI	2	ANALYSER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE	
* les choix dépendent des options du CAPPEI ouvertes dans l'académie et de l'adéquation entre les deux semestres ** les enseignements en bleu sont ceux spécifiques au master				CM	TD	TP	Total		CM	TD	TP	Total	Total M1	27	143	24	194	Total ECTS	60				
														CM	TD	TP	Total						

Master 2

Bloc de compétences référentiel formation	Compétences	UE	Semestre 3				Semestre 4				Total M2				MCC	ECTS M1	Compétences						
			Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	Intitulé des EC	CM	TD	TP	Total	CM	TD				TP	Total				
BLOC A L'enseignant est une personne ressource qui agit dans un contexte spécifique au sein de l'école inclusive	AGIR DANS UN CONTEXTE D'EDUCATION INCLUSIVE	UE1	Ec 1 : Questionner les concepts de handicap et de besoins éducatifs particuliers pour sensibiliser et diffuser	4	4		8	Ec 1 : Mobiliser ses ressources pour accompagner les enseignants dans l'accessibilité des apprentissages	3	2		5	Total UE1 Ec1	7	6	0	13	CCI	8	AGIR DANS UN CONTEXTE D'EDUCATION INCLUSIVE			
	COOPERER		Ec 2 : Comprendre et tenir compte des différences entre les acteurs de l'école inclusive dans un souci de collaboration		2		2	Ec 2 : Co-agir dans un contexte de pluridisciplinarité en tant que personne ressource		4		4	Total UE1 Ec2	0	6	0	6	CCI	8	COOPERER			
BLOC B L'enseignant est un ingénieur pédagogique et didactique des pratiques adaptées	IDENTIFIER ET ANALYSER LES BESOINS DES ELEVES pour CONCEVOIR des APPRENTISSAGES ADAPTES	UE2	Ec 1 : Identifier et analyser les besoins cognitifs et affectifs des élèves		3		3	Ec 1 : Adapter les situations d'apprentissages pour répondre aux besoins cognitifs et affectifs des élèves		6		6	Total UE2 Ec1	0	9	0	9	CCI	6	IDENTIFIER ET ANALYSER LES BESOINS DES ELEVES pour CONCEVOIR des APPRENTISSAGES ADAPTES			
	ADAPTER LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE et D'ENSEIGNEMENT		Ec 2 : Concevoir des pratiques d'enseignement adaptées prenant en compte les caractéristiques collective et individuelle d'un groupe d'élèves		2		2	Ec 2 : Mettre en œuvre des situations d'apprentissage fondées sur un principe d'accessibilité pédagogique et didactique	4	8		12	Total UE2 Ec2	4	10	0	14	CCI	6	ADAPTER LES SITUATIONS D'APPRENTISSAGE et D'ENSEIGNEMENT			
BLOC C L'enseignant est acteur de son développement professionnel	MOBILISER DES SAVOIRS DE RECHERCHE POUR ANALYSER LE CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT	UE3	Ec 1 : Construire un cadre théorique		4		6	Ec 1 : Problématiser une question de recherche		5		7	Total UE3 Ec1	0	9	4	13	CCI	14	MOBILISER DES SAVOIRS DE RECHERCHE POUR ANALYSER LE CONTEXTE D'ENSEIGNEMENT			
			Suivi individuel du mémoire		2			Suivi individuel du mémoire		2													
	INTEGRER UNE DIMENSION EVALUATIVE à l'ENSEMBLE DE SON ACTION EN AYANT LE SOUCI D'EN MESURER L'EFFICACITE		Ec 2 : Concevoir et mettre en oeuvre un protocole de recherche		6		6	Ec 2 : Interpréter les résultats d'une recherche		11		11	Total UE3 Ec2	0	17	0	17	CCI	4	INTEGRE UNE DIMENSION EVALUATIVE à l'ENSEMBLE DE SON ACTION EN AYANT LE SOUCI D'EN MESURER L'EFFICACITE			
	ANALYSER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES		Ec 3 : S'approprier les principes de l'observation et de l'évaluation d'une tâche		6		6	Ec 3 : Analyser des situations d'enseignement-apprentissage à partir de scénarios définis		4		4	Total UE3 Ec3	0	10	0	10	CCI	10	ANALYSER LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES			
ANALYSER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE	Ec 4 : Construire des pratiques d'écoute, de questionnement et d'observation		4		4	Ec 4 : Décrire et expliciter l'action pour analyser et faire évoluer sa pratique		16		16	Total UE3 Ec4	0	20	0	20	CCI	4	ANALYSER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE					
				CM	TD	TP	Total					CM	TD	TP	Total	Total M1	11	87	4	102	Total ECTS	60	
												CM	TD	TP	Total								

5. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Les compétences sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

● **Modalités d'évaluation**

Les compétences sont réparties à l'intérieur des Unités d'Enseignements (UE). Elles sont évaluées en **contrôle continu intégral (CCI)**. Cette modalité d'évaluation consiste à évaluer les compétences (et les ressources afférentes) acquises par les étudiants tout au long de la période d'apprentissage par des évaluations multiples, diversifiées et réparties au long des semestres. Elle a également pour objectif de redonner une dimension formative à l'évaluation, par une communication régulière aux étudiants des résultats obtenus.

Les évaluations en CCI sont constituées par des tâches complexes (TC) auxquelles peuvent être adjointes des tâches simples (TS). Ces tâches sont définies ci-après.

Définition de tâches simples ou TS	Définition de tâche complexe ou TC
Évaluations de formes variées (travaux en cours, études de cas, QCM, questions de cours, etc.)	Évaluation de la compétence par une épreuve de mise en situation réelle ou simulée permettant d'évaluer la mobilisation des ressources (savoirs, savoir-faire, savoir-être) de la compétence concernée.

Les résultats obtenus correspondent à des niveaux d'acquisition de la compétence. La formation dispensée doit permettre aux personnes formées d'atteindre **au minimum le niveau 2** dans l'ensemble des attendus de ces compétences. Les résultats sont déterminés comme suit :

Niveau	Niveau d'acquisition	Description selon le référentiel national de compétences MEEF
Niveau 0	Non maîtrisé	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Ne possède pas les rudiments des compétences visées ❖ N'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ❖ Les savoir-être sont inadéquats ❖ Les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier
Niveau 1	Compétence En cours d'acquisition	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées, mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments, mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.

Niveau 2	Maîtrise suffisante	Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'autoévaluer pour améliorer sa pratique.
Niveau 3	Bonne maîtrise	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.
Niveau 4	Excellente maîtrise	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière interreliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

● **Règles de progression en Master MEEF**

❖ **Modalités de validation**

Une UE est constituée de plusieurs compétences. Une unité d'enseignements (UE) est validée si et seulement si l'étudiant obtient au moins un niveau 2 sur chaque compétence qui la compose dans le cadre du CCI.

Les crédits ECTS sont attribués par compétence (voir tableau de répartition des enseignements ci-dessus). Une fois acquis, les crédits ECTS correspondant à une compétence sont acquis à vie.

L'année de Master est obtenue si et seulement si l'étudiant obtient **au moins un niveau 2 sur chaque compétence** évaluée.

Le Master est obtenu si et seulement si l'étudiant obtient au moins **un niveau 2 sur chaque compétence** composant l'ensemble des 2 années de Master.

Les compétences étant évaluées en CCI (lien tout au long du cycle entre le temps de l'enseignement, le temps de l'apprentissage, le temps de l'évaluation et le temps de la remédiation), elles ne donnent lieu à **aucune session de rattrapage**.

❖ **Mention**

Une mention est attribuée à la discrétion du jury selon les résultats et niveaux d'acquisition obtenus par l'étudiant. Cette mention vise à permettre une lecture globale du niveau de l'étudiant à l'issue du Master :

- Mention « Maîtrise suffisante » ;
- Mention « Bonne maîtrise » ;
- Mention « Excellente maîtrise »

❖ **Modalités relatives au redoublement**

Le redoublement en M1 et en M2 n'est pas un redoublement de droit. Le jury statue sur le redoublement des étudiants défaillants ou ajournés à l'issue du jury de fin d'année.

● **Fonctionnement des jurys de Master MEEF**

À l'issue de chaque année de Master, un jury du parcours délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et se prononce sur la délivrance du diplôme.

Un suivi pédagogique individualisé est mis en place et permet, le cas échéant, d'étudier toute situation individuelle nécessitant l'organisation d'une ou plusieurs épreuves supplémentaires, garantissant ainsi une **seconde chance** à l'étudiant.

● **Organisation des évaluations pour les enseignements**

❖ **Remise des travaux / devoirs**

Lorsque l'évaluation consiste à rendre un travail par voie électronique, un mode de dépôt dématérialisé est indiqué aux étudiants (Plubel, Teams, autres). Le mode de dépôt indiqué est le seul mode de dépôt recevable. À défaut, les travaux seront considérés comme non rendus et l'étudiant est déclaré défaillant. Les devoirs envoyés par les étudiants par mail au correcteur ne seront en aucun cas considérés comme des devoirs officiellement remis, sauf lorsque cette modalité sera expressément définie par l'évaluateur.

❖ **Absence lors d'une évaluation**

Toute absence injustifiée à une évaluation (tâche simple ou complexe) participant au CCI d'une compétence entraîne une défaillance sur la compétence et donc, sur l'ensemble de l'année de master.

Un étudiant absent à un examen devra justifier de son absence auprès de sa scolarité. Les justificatifs d'absence doivent être transmis au secrétariat dans un délai d'une semaine à compter de la fin de l'absence et au moins une semaine avant le jury.

❖ **Plagiat**

Tout devoir plagié sera sanctionné.

La contrefaçon est une infraction pénale prévue à l'article L. 335-2 CPI prévoyant des peines de 3 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende. En outre, dans le cadre universitaire, elle constitue aussi une fraude pouvant faire l'objet d'une procédure disciplinaire régie par le décret du 28 janvier 2015.

● **Assiduité**

Les TD sont obligatoires (sauf régimes particuliers ci-dessous). La justification des absences est examinée par le responsable du diplôme. Toute absence doit faire l'objet d'une demande. Les justifications (documents originaux) doivent présenter explicitement les dates pour lesquelles l'absence est demandée, la demande fera apparaître clairement les dates, les horaires et le libellé des cours qui ne seront pas suivis.